



Audition à la Commission défense ASSEMBLEE NATIONALE PLF 2021 - 14 octobre 2020

Madame la présidente,
Mesdames messieurs les députés,

Notre intervention se fera en 2 parties, la première partie sur l'impact du budget sur les personnels civils et une deuxième partie, plus spécifique sur les industries et notamment la situation à Naval Group.

Dans un contexte de crise sanitaire inimaginable, l'annonce d'une augmentation de 4,5% du projet de loi de finances 2021 du ministère des armées nous a laissé envisager un instant que l'effort consenti prendrait en compte le risque sanitaire et les premiers de corvée, selon les propos du président de la République, rien ne devant être plus comme avant.

L'examen du projet de loi, notamment pour les personnels civils et militaires de notre ministère - premier recruteur de France 2021 selon madame Parly - montre que la logique comptable reste la même, avec une précarisation de l'emploi accrue par le recrutement de contractuels, et une perte de compétences que la manœuvre RH dans la LPM a du mal à assumer, par le développement d'une « marque employeur civil de la défense » pour être attractif.

En réalité, l'emploi de contractuels masque le fait que nous parvenons de moins en moins à garder nos ouvriers d'Etat par manque d'attractivité du statut, les nouveaux embauchés – notamment au SIAé - se voyant offrir un salaire beaucoup plus attractifs par les employeurs du secteur privé, « en traversant la rue ». La réalité de la « marque employeur civil de la défense » devrait prendre en compte les revendications salariales et de pouvoirs d'achat, en commençant par la suppression des abattements de zones pour les ouvriers d'Etat et les indemnités de résidence des fonctionnaires qui sont profondément injustes, et le rétablissement des bordereaux de salaires pour les ouvriers.

Après avoir orchestré le plus grand plan de licenciement avec plus de 80000 emplois détruits en 10 ans, la hausse programmée de 300 postes en 2021 est à mettre en perspective du maintien des leviers de pilotage des flux et des mesures d'accompagnement social personnalisé. S'agissant de ces recrutements, ils répondent aux besoins de certaines activités importantes mais également des activités moins essentielles telles que le **soutien aux exportations**.

S'agissant de la crise sanitaire, l'annonce d'un effort particulier pour le SSA ne peut que nous satisfaire cependant, nous devons sortir des logiques de rétrécissement des compétences, par l'arrêt immédiat des restructurations de ce service, et l'abandon de la fermeture programmée des structures telles que l'hôpital d'instruction des armées Robert Picqué de Bordeaux qui suscite l'incompréhension générale dans le contexte, après celle de l'hôpital militaire des armées parisien du Val de Grâce. Un SSA consolidé dans ces orientations de soutien aux forces oui, mais aussi auprès des populations et des territoires. Pour la CGT le risque sanitaire nécessite d'être pris en compte dans les priorités de la LPM.

Les projets d'externalisations notamment dans le MCO terrestre et aéronautique et de vente à des firmes étrangères d'une partie de nos industries de défense traduit une irresponsabilité de la pensée politique mise en œuvre et une financiarisation des missions, la perte de missions régaliennes au profit d'intérêts bien loin de l'intérêt général de service public, des dangers bien réels pour notre souveraineté mis en lumière par la dépendance de la France à d'autres pays dans la crise de la COVID-19.

S'agissant des exportations de matériels militaires, cela échappe trop à la représentation nationale, il manque à notre sens un cadre strict. Equiper ou suréquiper un pays en armes peut conduire à alimenter des conflits locaux, nous devons nous interroger.

La CGT entend à nouveau rappeler que les armes ne sont pas des marchandises. Faire de l'exportation le moteur quasi unique de développement de ces entreprises au détriment des pistes de diversifications est un danger pour la dépendance de ces entreprises à ces exportations, mais également pour la paix dans le monde. Bien loin de ces politiques définies et mises en œuvre, la CGT réaffirme qu'elle défend la création d'un Pôle Public National de Défense et reste ouverte au débat.

Enfin madame la présidente, nous souhaitons pouvoir intervenir librement dans cette instance contrairement à l'année passée. En effet, un député de cette commission a cru bon d'interpeller la direction de Naval Group pour lui signifier qu'un représentant CGT avait dévoilé des informations confidentielles. Ce qui bien évidemment est faux. Nous espérons que cet épisode malheureux ne se renouvellera pas.

Je passe la parole à monsieur Nicolas Le Nédic Délégué Syndical Central de Naval Group pour la suite de notre intervention.

Je vous remercie.



Audition à la Commission défense ASSEMBLEE NATIONALE PLF 2021 - 14 octobre 2020

Madame la présidente,
Mesdames messieurs les députés,

Le contexte n'est pas différent chez les industriels et particulièrement à Naval Group. En effet, la crise COVID est passée par là, avec la difficulté, dans un premier temps, d'assurer la sécurité des personnels en réduisant l'activité des établissements au strict nécessaire de sécurité et des navires, puis dans un second temps d'assurer leur sécurité au déconfinement. Laisser les personnels chez eux semble vraiment poser problème à l'entreprise malgré, les mesures du Ministère des Armées permettant de positionner les personnels en ASA pour les personnels ouvriers d'état. Cette même population qui attend depuis maintenant 10 ans le dégel de ses bordereaux de salaires.

Ces personnels reconnus dans l'entreprise pour leur technicité et leurs compétences s'impatientent et sont lassés de lire et d'entendre la fierté de l'entreprise à concevoir et réaliser des produits toujours plus innovants et techniques quand dans le même temps, l'évolution de leurs salaires se résume uniquement à l'avancement et plus du tout à l'augmentation du coût de la vie. Les personnels attendent un signe fort sur le budget 2021 et les suivants pour revaloriser leur travail, les encourager et montrer la considération qu'ils méritent.

Il est important aussi d'informer cette instance que la direction de Naval Group a fait le choix de la fracture sociale dans l'entreprise, en maintenant la rémunération des cadres à 100% et en réduisant celle des OETAM aux mesures gouvernementales au strict minimum de 84%. Cette décision laissera des traces profondes dans le dialogue social mais aussi dans les ateliers. Naval Group est une entreprise en bonne santé financière et l'État, actionnaire à 65%, doit avoir son mot à dire.

Cette crise sanitaire, que nous vivons, met en lumière les difficultés de la France à maintenir sa souveraineté dans certains domaines. Le secteur de la Défense n'est pas épargné sur le sujet. En effet, les arsenaux ont été créés afin de garantir à la France une souveraineté dans la réalisation et l'entretien de ses matériels destinés à la Défense Nationale. Mais qu'en reste-t-il ?

La Marine veut-elle toujours un industriel de référence pour ses besoins ?

La question est pertinente et doit amener des réponses.

Le découpage industriel apporte des éléments de réponse qui doit faire réfléchir au périmètre de la Souveraineté en matière de construction navale.

Les choix industriels laissent à penser que les forts tonnages seront faits à St Nazaire alors que l'outil industriel existe à Brest. Y compris la réalisation du PA2. Nous pensons que ce choix n'est pas opportun car il impose à la Marine le calendrier des Chantiers et ne garantit pas la sécurité d'un navire militaire au beau milieu des paquebots de croisière. Qui plus est si les chantiers tombent aux mains d'un industriel étranger qui pourrait être Italien.

Faut-il vous rappeler que le Charles De Gaulle a été réalisé à Brest ? Certes il faudrait rénover les infrastructures Brestoises mais au vu de l'importance du programme, ces investissements indispensables seraient dans l'épaisseur du trait. Le monde d'après doit permettre à Brest d'avoir une vision long terme sur les forts tonnages comme également les navires hôpitaux.

Les moyens tonnages sont eux en pleine concurrence. Naval Group signe les contrats et externalise sa charge soit dans les chantiers type Kership ou Piriou, soit dans des pays à bas coûts. Le plan de charge se réduit fortement à Lorient au point de devenir inquiétant quand dans le même temps celui des petits chantiers explose. Il n'est pas supportable de voir notre activité se volatiliser mettant en doute l'avenir du site Lorientais. Les établissements équipementiers de Ruelle et Indret dépendent directement des activités des établissements constructeurs et sont aussi directement impactés par ces choix de politiques industrielles.

Quant au segment des sous-marins, du travail il y en a oui mais qui va le faire ???

Il ne doit pas y avoir de demi-mesure quand on parle de la souveraineté. Plus on ré internalise la charge et plus on sanctuarise. Cela permet également le maintien des compétences dans les établissements et les bassins d'emploi ainsi que la fidélisation des salariés.

La privatisation de notre entreprise débouche inéluctablement sur la recherche du profit. Voilà ce qui amène l'entreprise à faire des choix de stratégie amenant les programmes aux situations que l'on connaît aujourd'hui. Il est urgent de reprendre la main et de repenser notre industrie de défense au service de sa Marine et de son armée et non pas au service des financiers. Les compétences se tarissent, les métiers n'attirent plus, la fierté du travail bien fait est ternie par une gestion binaire de l'indicateur vert, orange ou rouge...

La stratégie d'entreprise menée depuis la privatisation nous mène à cette situation. La maîtrise industrielle est affaiblie.

La CGT propose une table ronde entre l'Etat, l'industriel et les organisations syndicales. Il nous paraît urgent de se rendre compte de l'état de l'industrie d'armement.

La direction prône les alliances car il faut affronter les concurrents chinois ou américains.

Faut-il rappeler que les Européens tous réunis ne représentent même pas le plus petit chantier chinois ? Est-ce les alliances qui vont garantir la souveraineté de la Défense en France ?

Ce n'est pas à l'Europe de la défense que l'on assiste aujourd'hui mais bien à l'Europe des industriels de la Défense. Ce sont les industriels qui dictent les besoins aux clients et surtout quand ils pourront les avoir. La Marine est demandeuse de grosses frégates, au nom de l'exportabilité des navires, elle aura des FDI (Frégates de Défense et d'Intervention) de taille intermédiaire...

Les suivantes sur la liste sont les EPC (*European Patrol Corvette*), parce qu'il faut nourrir la JV Franco Italienne Naviris. Mais au nom de quoi ? Les EPC ne garantiront aucune charge aux établissements Français de Naval Group.

Ces quelques exemples qui pourraient en amener d'autres nous font dire aujourd'hui qu'il faut rapidement définir ou redéfinir le niveau de souveraineté et d'indépendance de la France sur les questions de défense.

Je vous remercie.